



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## délocalisations

Question écrite n° 43947

### Texte de la question

M. Jean-Claude Bois attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le rapport de la Confédération des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) qui révèle que près de la moitié des grands groupes européens envisagent de délocaliser des services dans un autre pays. Cette délocalisation permettant aux entreprises d'économiser un tiers de leurs coûts de production, il est évident que la France ne recevra pas beaucoup de candidats. D'ailleurs, certains grands groupes n'ont pas attendu l'arrivée des dix nouveaux États dans l'Union européenne pour désertir notre pays, impliquant le chômage de masse, révélateur des options économiques de ces entreprises qui justifient ce choix par les impératifs liés à la compétitivité afin de baisser le plus possible les coûts de production et par là même, augmenter substantiellement leurs profits. La région Nord - Pas-de-Calais n'est pas épargnée par ce fléau. La main-d'oeuvre bon marché et les avantages fiscaux offerts par certains pays représentent des arguments auxquels nombre d'entreprises ne peuvent résister. Par exemple, le secteur du télémarketing (Cégetel filiale de Wanadoo, Profoni...) compte actuellement 183 000 salariés en France mais déjà, il est prévu, en quelques mois, la création de milliers d'emplois, dans ce secteur, au Maghreb, et plus précisément, à cinq ans, 100 000 emplois. Qu'advieront les emplois des entreprises françaises qui installent leur centre d'appel téléphonique à l'étranger comme tous ceux des autres secteurs d'activité qui poursuivent leur externalisation ? Le cabinet Mercer Management Consulting a interrogé cinquante groupes européens de produits manufacturés qui ont déclaré qu'ils comptaient réaliser plus de 10 % de leurs achats (fournitures, pièces détachées ou produits finis fournis par une usine locale) dans les pays « bon marché ». Cette étude indique également que les groupes fermeront des usines en France et/ou en Europe ou renonceront à leurs sous-traitants. Ce phénomène qui touche déjà 50 % du secteur textile dont la production est réalisée en Asie mais principalement les fabricants de produits manufacturés de grande consommation. Les efforts de la mission interministérielle sur les mutations économiques conduites par M. J.P. Aubert sont très louables mais n'ont pas encore enrayé la vague de désindustrialisation en France. Le risque trop tangible de voir disparaître encore des milliers d'emplois ne peut laisser indifférent notre Gouvernement. Il lui demande de mettre en oeuvre une véritable politique industrielle qui préserve tous les emplois en France.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Bois](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (13<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43947

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie, finances et emploi

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 juillet 2004, page 5431